

16.FEV.1994

PREFECTURE DE CORSE

**DELIBERATION N° 94/01 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT ADOPTION DE LA CARTE SCOLAIRE  
DES COLLEGES, DES LYCEES ET DE L'ECOLE  
MARITIME ET AQUACOLE POUR LA PERIODE 1994/1998**

**SEANCE DU 20 JANVIER 1994**

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze et le vingt janvier, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mme et MM.**

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean-Marc BALESI, Dominique BIANCHI, Jean BIANCUCCI, Dominique BUCCHINI, Dominique BURESI, Pierre-Jean CASTA, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Edouard CUTTOLI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Félix LUCIANI, Paul-Antoine LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Marc MARCANGELI, Emile MOCCHI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Pierre POGGIOLI, Paul-Donat POLI, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Edmond SIMEONI, Joseph SISTI, Jean-Guy TALAMONI, Alphonse TAMBURINI.

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Henri ANTONA à M. Marc MARCANGELI  
Mme Marie-Josée BELLAGAMBA à M. Dominique BURESI  
M. Eugène BERTUCCI à M. Paul COMBETTE  
M. Joseph-Antoine CHIARELLI à M. Nicolas ALFONSI  
M. Jacques FIESCHI à M. François ALFONSI  
M. Antoine GAMBINI à M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT  
M. Ours-Ange-Pierre GRIMALDI à M. Jean JALPI  
M. Pierre-Jean LUCIANI à M. Pascal ARRIGHI  
M. Jules-Paul NATALI à Mme Marie-Paule MANCINI-NERI  
M. Paul QUASTANA à M. Norbert LAREDO  
M. Michel VALENTINI à M. François MOSCONI  
Mme M-Jeanne VIDAILLET-PERETTI à M. Jean-Paul de ROCCA SERRA

16.FEV.1994

PREFECTURE DE CORSE

**ETAIENT ABSENTS : MM.**

Jean-Louis ALBERTINI, Pierre-Philippe CECCALDI, Jules-Laurent FERRANDI, Toussaint LUCIANI.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE,**

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91.428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** l'avis n° 93/14 du Conseil Economique, Social et Culturel,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport de la Commission de la Culture, de l'Education, de la Formation et de l'Audiovisuel présenté par M. Pierre-Timothée PIERI,

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

**ARRETE** la carte scolaire des Etablissements d'Enseignement du Second Degré pour la période 1994/1998, telle que figurant dans le document joint en annexe de la présente délibération, sous réserve d'y inclure les mesures suivantes :

- Envisager, dès à présent, la réalisation à BIGUGLIA du collège prévu au sud de l'agglomération bastiaise,
- Réaliser une nouvelle étude sur la construction d'un collège à SUARICCHIO,

- Prévoir la création de quatre nouvelles sections méditerranéennes à BASTIA, PORTO-VECCHIO, CORTE ET L'ILE-ROUSSE,

- Créer une option "Environnement - Ecologie" au sein de la 4ème technologique du collège Clémenceau de SARTENE.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

**AJACCIO, le 20 Janvier 1994**

**LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation,  
L'Administrateur Général des Assemblées

  
José COLOMBANI



**Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA**

REÇU LE

16.FEV.1994

PREFECTURE DE CORSE

# ASSEMBLEE DE CORSE

## 6EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1993

20 et 21 Décembre 1993

RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

REÇU LE  
16. FEV. 1994  
PREFECTURE DE CORSE

OBJET :

**CARTE SCOLAIRE DES ETABLISSEMENTS  
D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE  
POUR 1994-1998**

Commission compétente : Commission de la Culture

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF  
relatif à la carte scolaire des établissements d'enseignement  
du second degré pour 1994-1998.

En application de la loi n° 91.428 du 13 mai 1991, l'Assemblée de Corse arrête, sur proposition du représentant de l'Etat, la carte scolaire des établissements d'enseignement du second degré qui comprend le schéma prévisionnel des formations et le programme prévisionnel des investissements, pour une période de cinq ans.

Ces documents pluriannuels définissent la vocation pédagogique générale de chacun des établissements d'enseignement du second degré et les divers types de formation qu'ils assurent ; ils fixent l'implantation des établissements, leur capacité d'accueil et le mode d'hébergement des élèves.

Les propositions de carte scolaire à l'horizon 1998 ont fait l'objet de deux transmissions (ci-jointes) du Préfet de Corse, l'une en date du 19 octobre 1992 concernant l'ensemble des établissements d'enseignement, l'autre en date du 12 octobre 1993 présentant une synthèse actualisée des propositions du Recteur de l'Académie relatives aux collèges, lycées et lycées professionnels.

Il convient de préciser que lors de la première transmission, en 1992, la Collectivité Territoriale a souhaité différer l'examen du schéma afin de mettre en cohérence plusieurs documents de programmation (carte scolaire, carte des formations supérieures, contrat de plan, programme opérationnel intégré) dont les contenus doivent nécessairement être harmonisés et pour lesquels une période d'application identique (1994-1998) doit être recherchée.

De plus, il était opportun de pouvoir se référer aux orientations du plan de développement, élaboré dans la plus grande concertation en 1993 et adopté le 30 septembre dernier.

La prise en compte de ces impératifs a conduit la Collectivité Territoriale à demander aux autorités académiques d'effectuer une actualisation de leurs propositions.

REÇU LE  
16.FEV.1994  
PREFECTURE DE CORSE

- On relève que la synthèse transmise par le Recteur au mois d'octobre 1993 comporte quelques différences par rapport à l'étude réalisée en 1992.
- S'agissant de l'enseignement maritime, un certain nombre d'indications ont été récemment apportées à la Collectivité Territoriale sans donner lieu à un rapport écrit ; elles sont de nature à modifier quelques aspects du projet de schéma.
- Par ailleurs, l'étude relative à l'évolution du dispositif de formation agricole fait actuellement l'objet d'une réflexion complémentaire au sein du service régional de la formation et du développement de la DRAF ; l'Assemblée de Corse sera donc appelée à délibérer ultérieurement sur ce volet du schéma.

Les deux études transmises par le Préfet ont été adressées aux diverses instances consultatives prévues par la loi :

- communes d'implantation des établissements
- départements
- Conseil de l'Education Nationale dans l'Académie
- Conseil économique, social et culturel.

Les avis parvenus à la Collectivité Territoriale figureront dans un recueil annexé au rapport.

Afin d'élargir la concertation, les deux études ont été adressées également aux chambres consulaires ainsi qu'au responsable de l'enseignement privé sous contrat en Corse.

RECU LE  
16.FEV.1994  
PREFECTURE DE CORSE

# I. CARTE SCOLAIRE DES COLLEGES, LYCEES ET LYCEES PROFESSIONNELS

## 1. BILAN DE L'ACTION REGIONALE

Au cours des six dernières années la Collectivité Territoriale s'est investie dans une action dynamique de rénovation de l'appareil éducatif insulaire, malgré l'existence de difficultés latentes.

a) L'appareil éducatif a bénéficié d'un rattrapage conséquent tant au niveau de l'accueil des élèves que de l'offre de formation.

- \* La modernisation et l'accroissement du patrimoine immobilier ont suscité un effort d'investissement qui place la Corse en tête des régions françaises.

Plusieurs établissements ont été rénovés, modernisés, mis en sécurité ; d'autres ont été restructurés ou entièrement reconstruits ; un nouveau collège a été implanté à Baleone pour accueillir des effectifs en hausse sur le grand-Ajaccio.

Par ailleurs la Collectivité Territoriale a systématiquement accompagné la mise en oeuvre des politiques ministérielles (ex : plan d'urgence, rénovation pédagogique des lycées).

Dans cet effort sans précédent, les petites structures d'enseignement, et notamment celles de l'intérieur, n'ont pas été négligées ; nombre d'aménagements y ont été effectués.

- \* Le dispositif de formation initiale a été renforcé et mieux adapté aux réalités régionales.

Plusieurs aspects positifs doivent être soulignés :

- l'application des orientations du schéma 1988-1992 a favorisé une mise à niveau de l'Académie en réduisant le déficit en matière d'enseignement technologique et professionnel.

De nombreuses créations de sections ont permis la constitution de filières complètes (niveau V, IV et III) dans les secteurs de la mécanique, de l'électronique et l'électrotechnique, de l'hôtellerie-restauration du tourisme, du commerce, de la communication et du secrétariat, de la comptabilité et de la gestion, des bio-technologies.

De même, d'autres filières ont été confortées par la mise en place de formations de niveau V et IV dans les secteurs du bâtiment, des transports et de l'habillement et des formations de niveau V ont été ouvertes dans les secteurs de l'énergie et de l'hygiène et sécurité (cf listing en annexe 1).

- La diversification des voies de formation offertes aux élèves a contribué, en renforçant notamment les effectifs des BEP et des bacs professionnels, à l'**élévation des qualifications** et à l'**augmentation du pourcentage d'élèves atteignant le niveau du baccalauréat.**

- On relève par ailleurs que les enseignements technologiques et professionnels sont assurés par tous les types d'établissements (lycées, lycée technique, lycées professionnels, lycées polyvalents, E.R.E.A.). A ce jour, la plupart des micro-régions bénéficie de ces enseignements conformément à la volonté de l'Assemblée de Corse de généraliser les établissements polyvalents.



- Enfin, des pôles de compétences performants ont été constitués chaque fois que les conditions se trouvaient réunies :

\*un pôle industriel, à la cité technique de Montesoro

\*deux pôles hôtellerie à la cité de Montesoro et au lycée professionnel de Finosello.

De même le "pôle" du bâtiment du lycée professionnel des Salines a fait l'objet d'un programme de rénovation.

b. Des difficultés préoccupantes entravent cependant l'action de la Collectivité Territoriale.

Diverses contraintes perdurent et constituent un frein pour l'action régionale :

- faiblesse des effectifs dans plusieurs établissements mais également dans certaines sections technologiques et professionnelles,
- absence de mobilité des élèves non spécifique à la Corse mais accentuée par le cloisonnement géographique et des liaisons routières difficiles,
- déséquilibre entre les effectifs du secteur industriel et du secteur tertiaire,
- taux élevé de sorties sans diplôme du cursus scolaire (15 %).

La réalisation d'études prévisionnelles fiables à moyen terme concernant la population scolaire fait également défaut. Cette lacune constitue une difficulté supplémentaire pour la Collectivité Territoriale qui a la charge des investissements et de l'entretien des structures ; en effet, les projections d'effectifs effectuées par les services statistiques du Rectorat ne peuvent intégrer les fluctuations imprévisibles du développement

démographique de certaines zones et comportent une marge d'erreur excessive sur le moyen terme (ex : la capacité d'accueil du collège de Baleone semble avoir été sous-évaluée).

La réalisation de "bilans d'étape" s'avère nécessaire pour corriger la programmation, en cours de schéma.

## 2. LES OBJECTIFS

Le vaste programme d'extension et de modernisation de l'appareil scolaire sera activement poursuivi dans le souci de rapprocher les établissements de la population, d'améliorer les conditions de travail des élèves, d'élever le niveau des formations et de les adapter aux technologies nouvelles.

Les filières d'enseignement technologique et professionnel seront développées en recherchant une insertion plus facile des jeunes dans la vie active.

### a) Poursuite de la politique rurale et urbaine de rénovation, de restructuration et d'extension de l'appareil éducatif

La Collectivité Territoriale devra poursuivre dans les prochaines années sa politique ambitieuse et dynamique de constructions scolaires.

De fortes poussées d'effectifs sont attendues dans les collèges qui devront accueillir à terme 96,5 % d'une classe d'âge, mais aussi dans les lycées et les lycées professionnels où le pourcentage des poursuites d'études jusqu'au niveau du baccalauréat devrait être en constante progression.

Il convient d'approuver les propositions d'investissements du recteur qui prennent en compte les paramètres suivants :

- l'accroissement très important du nombre d'élèves à accueillir à l'horizon 2000, particulièrement en Corse du Sud :

- \*1.100 collégiens supplémentaires dont 800 sur le grand-Ajaccio et 1.200 lycéens, en Corse du Sud,

- \*720 lycéens supplémentaires en Haute-Corse dont 650 sur le grand-Bastia.

- l'expansion démographique particulièrement rapide dans certaines zones
  - le développement des structures pédagogiques dans plusieurs lycées
  - la nécessité d'établir une sectorisation mieux adaptée à la réalité des aires de recrutement des établissements.

Néanmoins, la Collectivité territoriale entend, de son côté, faire valoir d'autres impératifs qui la conduisent à adopter une position divergente de celle de l'autorité académique concernant deux opérations :

- D'une part, la Collectivité Territoriale a décidé de construire un lycée polyvalent en Plaine Orientale afin de compléter le réseau des établissements, dont les implantations emportent un enjeu d'aménagement du territoire et de doter cette zone d'une structure de proximité, à l'instar de beaucoup d'autres micro-régions.

Il est à noter que cette opération ne figure pas dans les propositions du Recteur ; or cette décision a été maintes fois rappelée par l'Assemblée de Corse et récemment approuvée dans le plan.

- D'autre part, je vous propose de différer votre décision concernant le devenir du collège Saint-Joseph de Bastia dont le Recteur préconise la fermeture.

L'intérêt de la Collectivité Territoriale pour cette structure a été démontré de façon constante ; des équipements performants ont été acquis en 1993 ; 10 millions de francs ont été inscrits au budget en autorisations de programme au titre de l'extension et de la rénovation des bâtiments et un concepteur a été choisi.

A ce jour, eu égard à la forte demande d'investissements à court terme, notamment sur le périmètre du grand-Bastia, il paraît opportun que l'Assemblée de Corse puisse disposer d'éléments précis de réflexion, établis dans la plus grande concertation.

Dans ce sens, il convient de solliciter des autorités municipales et des responsables académiques la réalisation d'un rapport concerté, susceptible de démontrer une remontée des effectifs dans le secteur concerné, en liaison avec les opérations de restructuration immobilière projetées par la ville de Bastia.

- Par ailleurs, il importe de rappeler que la Collectivité Territoriale a déjà pris des engagements pour plusieurs opérations prévues par le Rectorat, s'agissant d'investissements prioritaires, à réaliser à court terme pour assurer ou pour améliorer l'accueil des élèves dans certaines zones.

En effet, l'Assemblée de Corse a été sensibilisée à la nécessité d'améliorer le cadre de vie scolaire au cours des dernières années à la fois par les usagers et par diverses études des inspections académiques et a procédé à des inscriptions budgétaires.

Sur la base de ces indications je vous propose d'arrêter le programme d'investissement suivant :

Corse du Sud
--------------

- A court terme :

\*En liaison avec le développement prévisionnel des structures pédagogiques :

.extension du lycée Laetitia Bonaparte (300 places supplémentaires) portant la capacité d'accueil à 1.400 élèves

.restructuration du pôle hôtellerie du lycée professionnel du Finosello

.restructuration des locaux du lycée professionnel des Salines

\*Extension du collège de Porticcio (capacité 450).

La commune de Grossetto Prugna a été sollicitée pour les terrains nécessaires à cette opération.

- Septembre 1996 :

- construction d'un second collège 600 à Porto-Vecchio (cf 1ère tranche : 300 places).

- Septembre 1997 :

- construction d'un nouveau collège 800 sur le quartier ouest d'Ajaccio pour reloger l'actuel collège Fesch

- restructuration des locaux de la cité Fesch et extension de la capacité d'accueil du lycée à 1.300 places.

- Septembre 1998 :

- reconstruction du collège des Padule sur un autre site avec une capacité de 800 places

- reconstruction du collège 900 du Finosello.

Ces deux opérations sont subordonnées à une concertation avec les élus locaux portant sur l'opportunité de l'initiative et le choix des nouveaux sites d'implantation.

Haute-Corse
-------------

- Septembre 1994 :

- restructuration des internats des lycées Paul Vincensini et Fred Scamaroni en vue de l'aménagement des locaux en salles de classe

- Décembre 1995 :

- reconstruction d'un collège 900 à Montesoro et d'une section d'éducation spécialisée

- construction d'un lycée 250 en Plaine Orientale au sein d'une cité scolaire à Migliacciaru - Prunelli di Fiumorbu où est reconstruit l'actuel collège de Morta

- extension du collège de Lucciana (200 places supplémentaires).

De plus, il est rappelé que le Plan prévoit la construction d'un collège au sud de l'agglomération bastiaise ; une concertation avec les partenaires de la micro-région et les autorités académiques doit conduire à un ciblage judicieux de l'objectif dans l'espace et dans le temps.

Une fois ce programme arrêté, un document technique sera établi concernant le détail des investissements ; il s'agira du véritable **programme prévisionnel des investissements**, composé des fiches descriptives d'opération (F.D.O.) et des programmes pédagogiques élaborés par les services académiques, ainsi que des programmes de construction.

Enfin, des informations peuvent être apportées concernant deux questions évoquées par le Recteur :

\* les locaux des centres d'information et d'orientation (C.I.O.) de Bastia et d'Ajaccio vont être prochainement rénovés.

Le C.I.O. d'Ajaccio sera installé à très court terme dans de nouveaux locaux, situés à proximité de plusieurs établissements d'enseignement, plus vastes et attractifs afin qu'il puisse mieux remplir sa mission essentielle auprès des élèves et de leurs parents.

Les locaux du C.I.O. de Bastia seront réaménagés et modernisés en vue d'un meilleur accueil des usagers.

\* Rappelons que le plan de développement a approuvé l'implantation d'espaces de formation d'adultes dans les micro-régions.

Les implantations feront l'objet de programmations distinctes annuelles ou pluriannuelles.



b) Renforcement du dispositif de formation initiale en adéquation avec les priorités du développement

L'Assemblée de Corse a défini dans le plan de développement les grandes orientations de sa politique en matière d'éducation qui doit constituer un des leviers du développement économique de la Corse.

On constate que les propositions du Recteur pour 1994-1998 recourent dans une large mesure les objectifs majeurs de la Collectivité territoriale qu'il convient de mettre en oeuvre dès la prochaine rentrée scolaire.

Les principaux objectifs et les moyens subséquents sont les suivants :

**1. Obtenir une réduction de moitié du pourcentage des sorties sans qualification du cursus scolaire (cf 15 % actuellement pour une moyenne nationale de 10 %) et un renforcement du nombre des diplômés dont la Corse manque.**

En l'état actuel, il convient d'approuver la politique d'orientation proposée par le recteur qui vise à préserver dès le collège toutes les possibilités de poursuite des études en second cycle général, technologique et professionnel.

Il conviendra en particulier d'être vigilant sur le maintien des sections de 4ème et 3ème technologiques en collège qui permettent une sensibilisation des élèves à la culture technique et une orientation ouverte en fin de 3ème vers toutes les secondes.

Cependant la réforme des collèges projetée par le gouvernement permettra de préciser les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre cet objectif.

Pour sa part la Collectivité Territoriale poursuivra son action d'amélioration de l'information sur les formations auprès des jeunes, des parents et des professionnels.

A cet effet, le partenariat engagé avec la DRONISEP depuis quelques années sera conforté, les enquêtes d'impact réalisées par les concepteurs ayant démontré l'intérêt suscité par les diverses publications à caractère régional.

Une démarche d'information fine et actualisée en permanence doit permettre aux jeunes d'adapter leur parcours de formation aux moyens et aux filières, eux-mêmes conçus et mis en oeuvre pour soutenir le développement économique social et culturel de la Corse.

Après les plaquettes relatives au "savoir-vert", à l'enseignement supérieur, aux "Etudes en Corse", la réalisation d'une brochure de promotion des filières technologiques et professionnelles a ainsi été commandée pour 1994.

**2. Assurer l'élévation des qualifications et le niveau de culture technique des élèves tout en adaptant les formations aux nécessités du développement économique.**

\* En premier lieu, en développant les filières professionnelles existantes dans les secteurs où des besoins s'expriment.

Il convient donc d'approuver les créations suivantes :

- au lycée professionnel Jean Nicoli :

Bac professionnel transport-logistique et distribution

- au lycée professionnel des Salines :

.BEP agent de transport

.Bac professionnel énergétique

.Bac professionnel topographie-bâtiment-travaux publics en alternance une année sur quatre avec le bac professionnel études de prix

.Bac professionnel maintenance des appareils et des équipements ménagers et des collectivités.

- au lycée professionnel du Finosello :

.l'option hébergement au sein de l'actuel BEP hôtellerie-restauration (options cuisine et service)

.puis, à terme, le nouveau bac professionnel-hébergement dont le référentiel est en cours de définition au plan national.

Par ailleurs, s'agissant du projet de création d'un CAP hôtellerie en deux ans après la troisième, si des besoins existent à ce niveau de formation dans ce secteur d'activités, il paraît opportun d'étudier d'une part le lieu d'implantation le plus adéquat pour cette section en considération des vocations respectives des deux pôles hôtellerie existant en Corse, l'un professionnel (L.P. Finosello), l'autre technologique (L.P. Fred Scamaroni) ; d'autre part, de rechercher une éventuelle réponse à ce besoin de formation par la voie de l'apprentissage qu'il nous est demandé de

soutenir et d'amplifier tant il est vrai que l'alternance établissement-entreprise est une méthode de formation performante.

**\* En deuxième lieu**, en complétant les filières technologiques par la mise en place de **suites de scolarité allant jusqu'au niveau III**, en cohérence avec les formations supérieures assurées par l'Université.

A cet effet plusieurs créations de sections de technicien supérieur sont prévues en lycée par la carte des formations supérieures.

Ces formations (bac + 2) ont l'avantage d'associer les deux exigences d'une bonne insertion : un niveau de formation le plus élevé possible et une spécialisation professionnelle.

**\* En troisième lieu**, en améliorant le recrutement des sections professionnelles et technologiques par la **création de classes passerelles** pour les élèves les plus motivés.

Les classes de première d'adaptation et les années de mise à niveau devront être développées afin que toute formation professionnelle ou technique entreprise par un élève aboutisse à une qualification ainsi qu'à une réelle chance d'insertion.

L'implantation de ces classes pourra être notamment étudiée, dans la mesure où un nombre d'élèves suffisant existe :

- Au lycée professionnel du Finosello, pour permettre aux élèves du BEP bio-service d'accéder au bac technologique sciences et

technologies de laboratoire options biochimie et génie biologique et à ceux du BEP carrières sanitaires et sociales de s'inscrire au bac technologique SMS (sciences médico-sociales).

- Au lycée professionnel Fred Scamaroni, pour favoriser le passage des élèves titulaires du BEP hôtellerie-restauration vers le bac technologique hôtellerie-restauration.

- Au lycée professionnel des Salines, après le BEP électronique afin de mettre en place un véritable pôle électronique sur Ajaccio.

Les mises à niveau présentent également un intérêt pour favoriser l'accès de titulaires de bacs professionnels aux sections de technicien supérieur.

### **3. Promouvoir la création de pôles de compétences dans les établissements.**

Le "chainage" des formations autour d'un pôle de formation vise à une synergie des moyens en terme d'enseignants, d'équipements et de relation avec l'environnement professionnel de l'établissement.

Ils permettent de donner une véritable vocation aux établissements, donc une image valorisante.

De plus, ce faisant, on procédera à un rééquilibrage des dispositifs de formation entre la Haute-Corse et la Corse du Sud d'une part, entre les secteurs industriel et tertiaire d'autre part.

Je vous propose donc d'approuver les projets suivants :

\* Création d'un pôle scientifique et technique au lycée Laetitia Bonaparte par transfert des classes de mathématiques supérieures et mathématiques spéciales technologiques du lycée Fesch et par la mise en place d'un bac sciences et technologies industrielles (S.T.I.) option génie électronique.

Ce pôle sera complété par l'implantation de deux sections de techniciens supérieurs prévues à la carte des formations supérieures :

-BTS électronique

-BTS technico commercial option génie électrique et mécanique.

\* Création d'un pôle technologique au lycée Fesch.

A cet effet, un transfert de la classe de première du baccalauréat technologique-sciences médico-sociales (SMS) a été effectué à la rentrée 1993.

La première session de ce bac aura lieu en juin 1995.

Ce pôle de compétence unique dans l'académie permettra de former en Corse des éducateurs et des animateurs dans un secteur d'activités appelé à connaître une expansion rapide.

D'autant que, la carte des formations supérieures prévoit de compléter ce pôle par l'ouverture d'une section de technicien supérieur "économie sociale et familiale".

#### 4. Renforcer le réseau des lycées polyvalents.

a. L'Assemblée de Corse a affirmé à plusieurs reprises sa volonté de généraliser ces établissements sur l'ensemble des micro régions de l'île. Il convient aujourd'hui de compléter le réseau existant en implantant ce type de structure à Corté et en Plaine Orientale.

- A cet effet, il sera demandé à l'autorité académique de réaliser une étude, en concertation avec les partenaires de la micro-région pour implanter au lycée de Corté et au futur lycée de la Plaine Orientale les enseignements professionnels les mieux adaptés aux réalités locales, s'inscrivant dans le respect des objectifs régionaux.

- Par ailleurs, dans le droit fil de l'opération de redressement entreprise au lycée professionnel des Salines, les services rectoraux pourront étudier la possibilité de doter également cet établissement d'une structure polyvalente par l'introduction d'un enseignement technologique.

La polyvalence technologique et professionnelle permettrait d'offrir aux élèves des niveaux de formations allant du BEP jusqu'au BTS ; elle impliquerait, qu'après avoir constitué un vivier d'élèves d'un niveau suffisant, on crée une classe de première d'adaptation en vue d'alimenter un bac technologique-bâtiment et à terme une section de technicien supérieur du bâtiment.

Il convient de souligner que cette section qui avait été programmée dans le schéma 1988-1992 et figurait encore dans l'étude rectorale de 1992, permettrait la mise en place d'un véritable pôle de formation du bâtiment, dont la Corse manque.

b. Par ailleurs, la Collectivité Territoriale est attachée à la mise en oeuvre d'autres pistes évoquées dans le plan de développement dont il conviendra d'étudier la réalisation en cours d'application de schéma :

\* **L'ouverture du dispositif de formation à l'environnement européen** par la création de sections européennes et plus particulièrement des "sections méditerranéennes" d'apprentissage intégré des langues romanes (Italien, espagnol, Corse).

Dans ce sens, le Rectorat a mis en place à la rentrée 1993 une section méditerranéenne expérimentale au collège du Finosello, qui est une adaptation originale des structures retenues pour les sections européennes.

\* **Une revalorisation de l'enseignement de l'Italien** pour des motifs économiques et culturels évidents.

\* **La mise en place d'un axe "environnement"** dans la carte des formations, autour d'un pôle orienté vers l'écologie, l'environnement, les bio-technologies, la valorisation des ressources naturelles.

Cette nouvelle dimension, correspondant au modèle environnemental du développement, est d'ores et déjà ébauchée à travers certaines sections (option environnement du collège de l'Ile Rousse, BEP bio-service des lycées professionnels du Finosello et Fred Scaroni, bac technologique sciences et technologies de laboratoire du lycée Fesch, DUT biologie appliquée à l'Université).



A cet égard, il est regrettable que le projet de création d'un bac professionnel hygiène et environnement mentionné dans l'étude transmise en 1992, ne soit pas retenu en définitive par le Recteur.

Les besoins et la politique d'élimination des déchets évoqués dans le plan justifient le maintien de ce projet.

Il convient notamment que soit étudiée l'ouverture d'un bac professionnel pour offrir une suite de scolarité au BEP bio-services, dès que cette formation aura été consolidée.

\* Une section "sport-études" orientée vers les activités de pleine-nature en liaison avec la future implantation d'un CREPS.

L'implantation effective des sections programmées dans le schéma sera décidée dans le cadre des délibérations de l'Assemblée de Corse relatives aux mesures annuelles de rentrée.

Ces décisions seront prises sur la base d'indications précises et actualisées, que les services académiques ont été invités à fournir à la Collectivité Territoriale, répertoriés dans le cadre d'une fiche-type par section (cf annexe 2).

De plus, la question essentielle de l'attribution des moyens en personnels enseignants et ATOS, dont l'Etat a gardé la maîtrise, doit nécessairement être abordée dans cette phase de programmation.

C'est pourquoi, il sera donné une pleine application au pouvoir de négociation conféré par la loi au Président du Conseil Exécutif afin d'obtenir du Ministère l'engagement de couvrir la totalité des besoins en postes à l'horizon 1998 et le bénéfice de normes spécifiques eu égard aux impératifs du développement, à la faiblesse démographique, à la nécessité absolue de revitalisation de l'intérieur.

c) Rechercher une meilleure adaptation entre la formation et l'emploi

L'étude du rectorat prend parti sur les flux de formation, sur l'orientation, les niveaux et les voies d'enseignement à privilégier, les répartitions par grands secteurs d'activité mais elle apporte peu d'information sur l'insertion des jeunes diplômés (seule l'enquête n° 74 donne quelques indications sur les sortants du système éducatif, 6 mois après leurs sortie).

Or l'évaluation est indispensable pour vérifier l'efficacité du dispositif de formation et permettre notamment que l'enseignement professionnel facilite davantage l'insertion des jeunes dans la vie active en s'adaptant constamment aux besoins et aux évolutions économiques de la Corse.

La réalisation d'enquêtes d'insertion permettra de mieux connaître la relation entre la formation et l'emploi. Ces enquêtes seront confiées à l'observatoire régional de l'emploi et de la formation (OREF).

Le Comité Régional d'Information Economique et Sociale (CRIES) est également une structure utile pour réussir dans cette démarche difficile, qui requiert une meilleure utilisation des données

disponibles dans les divers organismes (Rectorat, INSEE, ADEC, ANPE, DRT...).

Les résultats des enquêtes d'insertion qui pourront être complétées par des études sectorielles sur les diverses branches professionnelles, pourront amener, en tant que de besoin une révision du schéma prévisionnel des formations.

Le Conseil Exécutif envisage de prendre l'initiative de consulter un **comité régional "éducation-économie"** destiné à développer les relations entre le monde de l'éducation et celui du travail, pour la mise en place de stages, de formations en alternance et de jumelages établissement-entreprise et pour favoriser la concertation entre les partenaires.

Un rapport ultérieur précisera les modalités de mise en oeuvre de cette initiative.

\*  
\*\*\*

## II. CARTE SCOLAIRE DE L'ECOLE MARITIME ET AQUACOLE

Le projet de schéma transmis par le Préfet de Corse en 1992 présente l'ensemble des dispositifs à mettre en oeuvre sur les cinq ans à venir pour faire face aux besoins de la profession maritime ; les actions de formation continue y occupent une place importante.

Il convient de préciser d'emblée que seuls les aspects relevant de la formation initiale seront traités dans ce rapport, les actions proposées au titre de la formation continue ayant déjà été programmées par l'Assemblée de Corse dans le cadre du schéma régional de la formation professionnelle adopté par délibération n° 92.110 A/C du 2 octobre 1992.

### 1. Les locaux d'enseignement

Le rapport du Directeur Régional des Affaires Maritimes souligne l'exiguïté des locaux de l'école Jacques Faggianelli de Bastia prévue à l'origine pour former 45 apprentis.

Une extension de l'établissement est d'ores et déjà nécessaire en raison de la montée des effectifs (90 élèves en 1993 dont 64 en formation initiale), de l'existence d'un dispositif de formation plus large d'accueil aux nouvelles normes pédagogiques.

Le développement éventuel de la formation maritime en Corse renforce l'exigence d'un agrandissement des locaux.

Cette question d'importance est actuellement en voie de résolution. Une extension immobilière de l'école sur la caserne Sébastiani a été définitivement retenue pour une capacité globale de 100 places ; l'étude de faisabilité commandée par la Collectivité Territoriale est achevée et les délais de réalisation permettent d'estimer que les premiers travaux d'extension suivis d'une opération de restructuration sur les locaux actuels de l'école seront terminés en septembre 1995.

Ces investissements ont fait l'objet d'une inscription budgétaire.

La rentrée 1995-1996 aura lieu dans des bâtiments fonctionnels, entièrement rénovés dont l'équipement aura été modernisé et complété, notamment en exécution du contrat de plan 1994-1998 qui devrait retenir l'acquisition d'une vedette équipée pour la navigation et pour la pêche ainsi que d'un simulateur-machines.

## 2. La structure pédagogique

Le problème des locaux devant être résolu, une évolution de la structure pédagogique pourrait être désormais envisagée à terme en fonction du projet de schéma.

Il convient cependant de prendre en compte plusieurs indications récemment communiquées par les responsables de l'école Jacques Faggianelli :

\*L'école maritime, érigée en établissement public local d'enseignement depuis 1991, a connu une évolution importante et rapide.

Deux cursus complets de niveau V y ont été récemment implantés :

.un CAP de marin de commerce en 3 ans qui permet notamment aux diplômés de travailler en tant qu'ouvriers pont ou machine sur les navires de commerce

.un BEP machines marines polyvalent : options commerce et pêche, qui conduit à des fonctions de mécanicien sur tout type de navire.

Le recrutement de ces sections est satisfaisant, cependant l'école n'a pu encore réaliser une **évaluation de ces formations** sur une durée suffisante en raison de leur implantation récente ; première session d'examen du BEP machines marines n'est intervenue qu'en juin 1993.

La mise en place d'un observatoire des besoins des compagnies maritimes et des autres employeurs permettrait d'effectuer cette évaluation et d'identifier également les nécessaires adaptations des formations aux évolutions technologiques.

\* Par ailleurs, il a été signalé qu'une étude vient d'être effectuée au sein de l'école concernant les deux formations initiales proposées au projet de schéma, le CAP-marin de commerce- option électricien- et le BEP - conduite et exploitation de navires de commerce. Ces deux projets ne paraissent pas devoir être retenus en définitive car ils ne répondent pas à une demande des élèves ni des milieux professionnels, les perspectives d'emplois offertes étant insuffisantes.

L'école poursuit néanmoins sa réflexion vers d'autres initiatives pouvant contribuer à une diversification de l'offre de formation.

\* En outre, il convient de prendre en compte la **préparation au plan national d'une réforme importante de la formation maritime initiale** de nature à modifier les cursus existants dans les écoles maritimes.

Ces diverses indications conduisent à privilégier l'option d'une stabilisation temporaire de la structure pédagogique de l'école, d'autant que le rapport du directeur régional précise que les deux formations assurées par l'établissement permettent de répondre, dans une large mesure, à la demande de formation initiale dans les secteurs du commerce (CAPM et BEPM option commerce) et de la pêche (BEPM option pêche).

De plus, l'existence d'un BEP maintenance des navires de plaisance et de pêche dont les cours sont dispensés au lycée de Balagne par l'Education nationale vient renforcer le dispositif de formation initiale dans le secteur maritime et para-maritime.

Sur la base des considérations précitées et de l'analyse d'ensemble présentée par le directeur régional dans le projet de schéma, je vous propose de décider de :

**- Stabiliser la structure pédagogique de l'école dans l'attente de propositions éventuelles résultant des réflexions actuellement poursuivies aux niveaux national et local.**

- Approuver, dans ce contexte, le recours aux dispositifs de formation continue qui permettent par leur souplesse de s'adapter aux besoins les plus divers du secteur maritime et paramaritime.

- Demander au Recteur de l'Académie un renforcement des formations dispensées par l'Education Nationale dans le secteur paramaritime :

\*l'implantation en Corse du Sud d'un BEP maintenance des navires de plaisance et de pêche peut être valablement étudiée, le projet de schéma indiquant qu'il est souhaitable de développer cette formation.

Cette mesure serait utile dans le cadre du développement des ports de plaisance et des activités de loisirs nautiques prévu au plan de développement.

\*De même il paraît souhaitable de mettre en place une formation dans le domaine de la plasturgie pour répondre aux besoins identifiés dans ce domaine.

\*Enfin l'Education Nationale pourrait assurer des formations technico-commerciales prenant en compte les besoins communs exprimés dans l'ensemble des branches professionnelles, y compris ceux des secteurs maritimes et agricoles (modules).

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**



FILIERES D'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

1er septembre 1993      EXISTANT

ACADEMIE DE LA CORSE

FORMATION INITIALE

SECTEUR	NIVEAU	FORMATIONS	IMPLANTATION
MARITIME	V	- C.A.P.M. certificat d'aptitude professionnelle maritime de marin de commerce (en 3 ans). - B.E.P.M. machines marines polyvalent Options Commerce et Pêche.	Ecole maritime et aquacole de Bastia
	IV		
	III		

N.B. : Sont indiquées en Italique les ouvertures de sections proposées au schéma prévisionnel des formations 1994-1998.

FILIERES D'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

1er septembre 1993      **EXISTANT**

**ACADEMIE DE LA CORSE**

SECTEUR	NIVEAU	FORMATIONS	IMPLANTATION
<u>AGRICOLE</u>	V	- B.E.P.A. Elevage et cultures fourragères (ovins-lait)	L.A. de Sartène
		- B.E.P.A. Aménagement de l'espace rural. option : travaux forestiers.	LEPA de Borgo
		- B.E.P.A. Arboriculture fruitière (cultures pérennes).	L.A. de Sartène
	IV	- B.T.A. Gestion forestière	LEPA de Borgo
		- B.T.A. Secteur production - Conduite de l'exploitation. Option : arboriculture - viticulture.	L.A. de Sartène
III	- B.T.A. Conduite de l'exploitation. Option : polyculture - élevage.	LEPA de Borgo	
	- B.T.S. A Analyse et conduite des systèmes d'exploitation (ACSE).	L.A. de Sartène	

FILIERES D'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

1er septembre 1993      EXISTANT

ACADEMIE DE LA CORSE

SECTEUR	NIVEAU	FORMATIONS	IMPLANTATION
INDUSTRIEL * Transports	V	- B.E.P. Conduite et services dans les transports routiers. - B.E.P. Agent de Transport.	L.P. les Salines
	IV	- Bac professionnel Logistique et transports Option : Exploitation de transports Option : Logistique et distribution	L.P. les Salines <b>L.P. Jean Nicoli</b>
	III	- D.U.T. Logistique et Transports.	Université de Corte.

FILIERES D'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

1er septembre 1993      EXISTANT

ACADEMIE DE LA CORSE

SECTEUR	NIVEAU	FORMATIONS	IMPLANTATION
INDUSTRIEL  * Energie	V	- B.E.P. Equipements techniques - Energie cf : création dans ce BEP d'un CAP intégré/froid et climatisation, une année sur quatre.	Lycée de Porto Vecchio L.P. les Salines Ajaccio
	IV	<i>Bac Professionnel Energétique.</i>	<i>Lycée Professionnel des Salines Ajaccio</i>
	III		

FILIERES D'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

1er septembre 1993      **EXISTANT**

**ACADEMIE DE LA CORSE**

SECTEUR	NIVEAU	FORMATIONS	IMPLANTATION
<p><b>TERTIAIRE</b> * Habillement</p>	<p align="center">V</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- C.A.P. Couture-flou</li> <li>- B.E.P. Fabrication de vêtement sur mesure et accessoires</li> <li>- Bac professionnel Artisanat et métiers d'art Option : vêtements et accessoires de mode</li> </ul>	<p>E.R.E.A. Ajaccio L.P. Finosello Ajaccio L.P. Fred Scamaroni Bastia  L.P. Fred Scamaroni</p>

FILIERES D'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

1er septembre 1993      EXISTANT

ACADEMIE DE LA CORSE

SECTEUR TERTIAIRE	NIVEAU	FORMATIONS	IMPLANTATION
* Comptabilité et gestion	V	- B.E.P. Administration commerciale et comptable	L.P. Fiosello Ajaccio Lycée de Porto-Vecchio L.P. Jean Nicoli Bastia
	IV	- Bac Technologique - Comptabilité et gestion (ex G2)	Lycée Laetitia Ajaccio Lycée de Porto Vecchio Lycée Clémenceau Sartène Lycée de Balagne Ile Rousse Lycée Giocante de C. Bastia L.T. Paul Vincensini Lycée Pascal Paoli Corté
	III	- B.T.S. Comptabilité et gestion d'entreprise - B.T.S. Informatique de gestion - D.P.E.C.F. Diplôme préparatoire au D.E.C.F. diplôme d'études comptables et financières. - D.E.C.F. Diplôme d'études financières et comptables - D.U.T. Gestion des entreprises et administrations.	Lycées Laetitia et P. Vincensini Lycée Laetitia Ajaccio Lycée Laetitia Ajaccio L.T. Paul Vincensini Bastia Université de Corté

FILIERES D'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

1er septembre 1993

EXISTANT

ACADEMIE DE LA CORSE

SECTEUR	NIVEAU	FORMATIONS	IMPLANTATION
INDUSTRIEL * Mécanique	V	<ul style="list-style-type: none"> <li>- C.A.P. Maintenance en matériels/Pares et jardins</li> <li>- B.E.P. Opérateur régleur en usinage Option : systèmes d'usinage.</li> <li>- B.E.P. Maintenance des véhicules automobiles. Option A : voitures particulières</li> <li>Option C : bateaux de plaisance et pêche.</li> <li>- B.E.P. Maintenance des systèmes mécaniques de production.</li> <li>- B.E.P. Agent de maintenance de matériels, en alternance : - option A : matériels agricoles - option B : matériels de travaux publics et de manutention.</li> </ul>	<p>E.R.E.A Ajaccio</p> <p>L.P. Fred Scamaroni Bastia</p> <p>L.P. Salines et F. Scamaroni Lycée de Balagne Ile Rousse</p> <p>L.P. les Salines Ajaccio</p> <p>L.P. Fred Scamaroni Bastia</p> <p>Lycée G. Clémenceau Sartène</p>
	IV	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bac professionnel maintenance des systèmes mécaniques automatisés.</li> <li>- Bac technologique STI Sciences et technologies industrielles : génie mécanique (ex FI).</li> <li>- Bac professionnel Maintenance de véhicules Option : véhicules particuliers</li> </ul>	<p>L.P. les Salines Ajaccio</p> <p>L.T. Paul Vincensini Bastia</p> <p>L.P. Fred Scamaroni Bastia</p>
	III	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>B.T.S. Technico-commercial</i> <i>Option Génie Electrique et Mécanique</i></li> </ul>	<p><i>Lycée Laetitia Bonaparte Ajaccio</i></p>

FILIERES D'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

1er septembre 1993      EXISTANT

ACADEMIE DE LA CORSE

SECTEUR	NIVEAU	FORMATIONS	IMPLANTATION
INDUSTRIEL * Electronique * Electrotechnique	V	<ul style="list-style-type: none"> <li>- B.E.P. Electrotechnique - option 1 : Electricien (option 2 : Electromécanicien)</li> <li>- BEP Electronique</li> </ul>	<p>L.P. les Salines Ajaccio L.P. Fred Scaroni Bastia L.P. les Salines Ajaccio L.P. Fred Scaroni Bastia</p>
	IV	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bac Technologique, STI : sciences et technologies industrielles : génie électronique (ex F2).</li> <li>- Bac Technologique STI : sciences et technologies industrielles : génie électrotechnique (ex F3).</li> <li>- Bac professionnel équipements et installations électriques.</li> <li>- Bac professionnel maintenance de l'audiovisuel électronique (MAVELEC).</li> <li>- <i>Bac Professionnel Maintenance des appareils et des équipements ménagers et des collectivités.</i></li> </ul>	<p>L.T. Paul Vincensini Bastia <i>Lycée Laetitia Bonaparte Ajaccio</i> L.T. Paul Vincensini Bastia L.P. Fred Scaroni Bastia L.P. Fred Scaroni Bastia <i>L.P. les Salines Ajaccio</i></p>
	III	<ul style="list-style-type: none"> <li>- B.T.S. Maintenance industrielle</li> <li>- B.T.S. Assistance technique d'ingénieur</li> <li>- B.T.S. Informatique industrielle</li> <li>- <i>B.T.S. Electronique</i></li> </ul>	<p>L.T. Paul Vincensini Bastia L.T. Paul Vincensini Bastia L.T. Paul Vincensini Bastia</p>



FILIERES D'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

1er septembre 1993      EXISTANT

ACADEMIE DE LA CORSE

SECTEUR	NIVEAU	FORMATIONS	IMPLANTATION
TERTIAIRE * Commerce	V	- C.A.P. Ventes	E.R.E.A. Ajaccio
		- C.A.P. Cafe-brasserie	E.R.E.A. Ajaccio
		- B.E.P. Vente-Action marchande	L.P. Finosello Ajaccio L.P. Clémenceau Sartène L.P. Jean Nicoli Bastia
	IV	- B.E.P. Agent de transport	L.P. Jean Nicoli Bastia
		- Bac professionnel Commerce -Services	L.P. Finosello Ajaccio L.P. Jean Nicoli Bastia
	III	- Bac professionnel Vente-Représentation	L.P. Jean Nicoli Bastia
		- B.T.S. Action commerciale	Lycée privé Jeanne d'Arc Bastia
		- D.U.T. Techniques de commercialisation	Université de Corté (IUT)

FILIERES D'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

1er septembre 1993      EXISTANT

ACADEMIE DE LA CORSE

SECTEUR	NIVEAU	FORMATIONS	IMPLANTATION
TERTIAIRE BioTechnologies Hygiène-Santé-Social	V	<ul style="list-style-type: none"> <li>- C.A.P. Maintenance et hygiène des locaux</li> <li>- C.A.P. Employé technique de collectivité (ETC)</li> <li>- B.E.P. Bioservices</li> <li>- B.E.P. Préparation aux carrières sanitaires et sociales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L.P. Finosello Ajaccio</li> <li>E.R.E.A. Ajaccio</li> <li>L.P. Finosello Ajaccio</li> <li>L.P. Fred Scamaroni Bastia</li> <li>L.P. Finosello Ajaccio</li> <li>L.P. Fred Scamaroni Bastia</li> </ul>
	IV	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bac Technologique SMS : Sciences médico sociales (ex F8)</li> <li>- Bac technologique Sciences et technologies de laboratoire (STL) Biochimie et génie biologique (ex F7)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lycée Fesch Ajaccio</li> <li>L.T. Paul Vincensini Bastia</li> </ul>
	III	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D.U.T. Biologie appliquée filière agro-alimentaire - environnement</li> <li>- B.T.S. Economie Sociale et Familiale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lycée Fesch Ajaccio</li> </ul>

FILIERES D'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

1er septembre 1993      EXISTANT

ACADEMIE DE LA CORSE

SECTEUR	NIVEAU	FORMATIONS	IMPLANTATION
* Hôtellerie - restauration - tourisme	V	<ul style="list-style-type: none"> <li>- C.A.P. Cuisinier - Option A : cuisine classique</li> <li>- C.A.P. Restaurant (après la 5ème)</li> <li>- B.E.P. Hôtellerie - Restauration</li> <li>Option A : cuisine</li> <li>Option B : services</li> <li>Option C : hébergement</li> </ul>	<p>L.P. Finosello - Ajaccio L.P. Finosello</p> <p>Lycée de Balagne (A et B) L.P. Finosello (A, B et C) L.P. F. Scamaroni (A,B,C)</p>
	IV	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bac professionnel - Hôtellerie - Restauration</li> <li>- <i>Bac professionnelle</i> - Hébergement</li> <li>- Bac Technologique - Hôtellerie</li> </ul>	<p>L.P. Finosello <i>L.P. Finosello</i> L.P. Fred Scamaroni Bastia</p>
	III	<ul style="list-style-type: none"> <li>- B.T.S. Tourisme-loisirs</li> <li>Option B : Accueil-animation</li> <li>- B.T.S. Hôtellerie - Restauration</li> <li>Option A : mercatique et gestion hôtelière</li> <li>Option B : art culinaire, art de la table et du service</li> </ul>	<p>Lycée giocante de casabianca Bastia L.P. Fred Scamaroni Bastia</p>

FILIERES D'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

1er septembre 1993      **EXISTANT**

**ACADEMIE DE LA CORSE**

SECTEUR	NIVEAU	FORMATIONS	IMPLANTATION
<b>TERTIAIRE</b> * Communication et Secrétariat	V	- B.E.P. Communication administrative et secrétariat	L.P. Finosello Ajaccio Lycée de Porto Vecchio L.P. Jean Nicoli Bastia
	IV	- Bac Technologique Action et communication administratives (ex G2)	Lycée de Sartène Lycée Laetitia Ajaccio Lycée de Balagne Ile Rousse Lycée Pascal Paoli Corté Lycée G. de Casabianca
		- Bac Technologique Action et communication commerciales (ex G3)	Lycée Laetitia Ajaccio Lycée de Porto Vecchio Lycée G. de Casabianca Lycée de Balagne Ile Rousse
	III	- Bac professionnel Bureautique Option A : gestion administrative Option B : Comptabilité et gestion adm.	L.P. Finosello Ajaccio Lycée de Porto Vecchio L.P. Jean Nicoli Bastia
		- B.T.S. Bureautique et secrétariat Option : Secrétariat de direction	Lycée Laetitia Ajaccio L.T. Paul Vinesini

FILIERES D'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

1er septembre 1993      EXISTANT

ACADEMIE DE LA CORSE

SECTEUR	NIVEAU	FORMATIONS	IMPLANTATION
B.T.P.	V	<ul style="list-style-type: none"> <li>- C.A.P. Maçonnerie - béton armé</li> <li>- C.A.P. Construction métallique</li> <li>- C.A.P. Menuiserie - agencement</li> <li>- C.A.P. Peinture, vitrerie, revêtement de sol</li> <li>- B.E.P. Construction et topographie</li> <li>- B.E.P. Bois et matériaux associés</li> <li>- B.E.P. Structures métalliques</li> </ul>	<p>E.R.E.A. Ajaccio</p> <p>L.P. les Salines Ajaccio</p> <p>L.P. les Salines Ajaccio</p> <p>L.P. Fred Scamaroni Bastia</p>
	IV	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bac professionnel - Bâtiment : études de prix, organisation, gestion de travaux.</li> </ul> <p><i>Bac professionnel Topographie-Bâtiment-Travaux Publics en alternance une année sur quatre, avec étude de prix</i></p>	<p>L.P. Les Salines Ajaccio</p> <p>L.P. les Salines Ajaccio</p>
	III		

**Fiche descriptive type par section ou filière proposée**  
**au schéma prévisionnel des formations initiales**  
**1994-1998**

intitulé de la formation	
Insertion dans une filière ou création ex-nihilo	
Objectif de la mesure	
Evaluation du vivier de recrutement potentiel	
Raisons du choix du lieu de l'implantation	
Descriptif succinct du contenu de la formation	
Poursuites de scolarité (en Corse, - ailleurs)	

<b>Profils des emplois pour les diplômés</b>	
<b>Adéquation avec les besoins de l'économie insulaire. Débouchés</b>	
<b>Besoins en moyens d'enseignement</b>	
<b>Besoins en locaux (-nombre de m<sup>2</sup>, de salles d'ateliers... -calendrier)</b>	
<b>Besoins en équipements (évaluation chiffrée et calendrier)</b>	